

Conditions de paiement et d'annulation à un cours

Tout apprenant qui souscrit à une formation se doit de payer cette dernière.

Les conditions d'annulation à un cours sont les suivantes :

- En cas de désistement 15 jours avant le début du cours, le montant total de ce dernier est quand même dû
- En cas de désistement 30 jours avant le début du cours, la moitié du prix du cours est exigée
- Le paiement est obligatoire même en cas d'absence du participant au cours sans annulation dans les délais

Seul des cas de force majeure peuvent exempter le paiement :

- accident
- maladie avec certificat médical

SMS Formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler tout cours en cas

- d'un nombre de participants minimum non atteint
- d'incapacité d'un formateur à assumer le cours

SMS formation proposera bien évidemment des dates de remplacement pour refaire le cours. Dans le cas où une date est dans l'impossibilité d'être remplacée alors tout paiement à l'avance sera bien entendu remboursé dans sa totalité.